

Lettre de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Edito

Juin 2021

N° 41

Cher ami(e) s,

Tout d'abord, je souhaite vous remercier toutes et tous pour votre forte mobilisation en faveur de notre arrêté départemental. Notre appel a été entendu et grâce à vous toutes et tous, nous avons la possibilité de chasser dès le 1^{er} juin comme les années passées.

Cette nouvelle saison de chasse va être marquée par l'arrivée de la **formation décennale de remise à niveau**, cette formation axée quasi exclusivement sur les règles de sécurité sera l'occasion pour chacun d'entre nous de remettre en perspective certains principes de base parfois oubliés ou négligés.

Nous aurons l'occasion de revenir vers vous très rapidement pour vous présenter cette formation décennale et vous permettre de l'appréhender sereinement.

L'objectif clairement affiché par la Fédération Nationale et son Président est de parvenir au plus tôt à zéro accident.

Nous devons, ensemble, tout mettre en œuvre pour tendre vers ce résultat, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron est là pour vous accompagner. Les formations, chefs de battues, sanglier courant et réglage des armes sont à votre disposition, je vous encourage vivement à vous y inscrire.

Ce début d'année cynégétique va être marqué par deux événements majeurs pour l'avenir de notre loisir.

Le premier concerne les prochaines élections régionales :

Je vous demande de vous mobiliser, mais aussi de mobiliser vos proches pour vous rendre massivement aux urnes. Les dernières élections municipales ont été marquées, notamment dans les grandes métropoles, par une abstention record qui a conduit aux responsabilités des courants minoritaires, mais fortement mobilisé, viscéralement et ouvertement anti-chasse, antitout.

Lyon, Bordeaux, etc..., aux mains des verts, plus proche de nous, Montpellier, où les élus animalistes ont obtenu l'interdiction totale de la chasse sur certains territoires de la métropole. Ils sont la démonstration qu'il est irresponsable et suicidaire de boycotter le suffrage universel.

Nous devons nous opposer massivement à ces minorités qui s'attaquent non seulement à la chasse mais aussi à l'ensemble la ruralité et à nos traditions. Art de vivre, agriculture, pêche, alimentation, propriété privée, etc... sont devenus les cibles privilégiées de ces fous furieux qui rependent sans aucune retenue haine et violence dans les médias ou les réseaux sociaux.

Je ne me permettrai pas de vous donner de consignes de vote, mais je vous demanderai de prendre le soin d'être attentifs aux programmes proposés et d'éviter soigneusement d'apporter vos suffrages à des listes comprenant des candidats issus de formations politiques ou d'associations qui nous combattent ouvertement.

Le deuxième événement majeur de ce début est la manifestation organisée à l'initiative de la FNC :

Envisagée en présentiel et en région, la situation sanitaire actuelle nous contraint à l'organiser en virtuel.

Le 12 juin, ne ratez pas le rendez-vous de cette manifestation « Laissez vivre les ruraux » à laquelle vont s'associer de nombreuses forces vives de la ruralité. Mobilisons-nous en nombre !

Jean-Pierre AUTHIER

SOMMAIRE

P. 2-3 : Résultats au 30.06.2019 et au 30.06.2020

P. 4 - 8 : Rapport moral

P. 9 : - Modification RI
- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

P. 10-14 : - Budget prévisionnel
- Prix des adhésions
- Offres promotionnelles
- Taxe à l'hectare
- Tempo chasse et Cocagne

P. 15 - 17 : Dates ouverture et fermeture

P. 18 - 19 : Rapport d'activité

P. 20 : Chasseurs responsables

Pour recevoir notre prochaine newsletter, pensez à fournir une adresse mail valide à la Fédération, soit en appelant au **05.65.73.57.20** soit par mail **fdc12@chasseurdefrance.com**



**FÉDÉRATION DES CHASSEURS
DE L'AVEYRON**

9 rue de Rome - Bourran
BP711
12007 Rodez
Tél. 05.65.73.57.20

Annexe Millau :
les vendredis matins
de 9h à 12h
Ancienne usine COMBES
Rue de la Menuiserie
12100 Millau

Fédération des chasseurs de l'Aveyron

Site : www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/

Étant donné l'épidémie de COVID 19 la traditionnelle Assemblée Générale n'a pu se tenir.

Considérant l'interdiction de tout rassemblement de plus de 6 personnes c'est une consultation par vote électronique qui a été réalisée, via l'espace adhérents du site internet de la Fédération <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/> avec un accès direct au scrutin.

Notre Règlement Intérieur prévoit ce mode de vote à l'Article 11 :

« En cas de vote en ligne, la Fédération Départementale des Chasseurs met à la disposition de ses adhérents un site internet dédié à cet effet. La connexion sera possible grâce à un identifiant person-

nel et secret. La Fédération Départementale des Chasseurs adressera une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour la connexion le vote et la validation. »

L'Assemblée Générale s'est déroulée à huis clos. Maître SEGURET, Huissier (SCP-Bourran- Rodez) a procédé avant et après l'Assemblée générale aux vérifications d'usage concernant le vote électronique. Le vote par voie électronique était ouvert du Samedi 10 avril 2021 à 14:00 au lundi 10 avril 2021 à 12:00 :

- 503 inscrits pour 13 648 voix
- 147 votants pour 5001 voix

RÉSULTATS AU 30.06.2019



« Bien que l'année 2019 soit désormais loin derrière nous, nous avons l'obligation légale de vous demander votre approbation des comptes pour l'exercice clos et l'affectation du résultat. En effet le Conseil d'administration décisionnaire que nous avons tenu en lieu et place de l'AG l'année dernière, ne peut se substituer à votre vote. C'est une formalité obligatoire que d'approuver les comptes clos au 30/06/2019 »

Compte résultat FDC

Au 30/06/2019 malgré la baisse du nombre des permis (-265) le résultat du compte de résultat de la FDC s'est sensiblement amélioré par rapport à celui du 30/06/2018 + 113 538 €.

Cette amélioration s'explique essentiellement par une diminution de nombreux postes de charges sous l'effet d'un travail de fonds mené par la FDC et son personnel.

Compte résultat dégâts

Le résultat du compte dégât au 30/06/2019 s'est quant à lui amélioré de + 209 786 €.

Cette différence s'explique par la baisse importante des indemnités (-44.46%) qui est le résultat du travail important de sensibilisation par les salariés de la Fédération auprès des sociétés de chasse.

AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice au 30.06.2019

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la Fédération des Chasseurs s'élevant à 263 704.20 € de la manière suivante :

- Le bénéfice résultant de l'activité CHASSE, qui s'élève à 208.762,16 €, en report à nouveau
- Le bénéfice du compte dégâts, s'élevant à 54.942,04 €, en report à nouveau

Ce qui porte ce report à nouveau débiteur à :

- 142.515,18 € pour la section chasse
- 422.525,94 € pour la section dégâts



L'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019 et l'affectation des résultats tels qu'ils ont été présentés et donne quitus aux administrateurs à la majorité des voix



RÉSULTATS AU 30.06.2020

Compte résultat FDC

Au 30/06/2020 malgré la baisse du nombre des permis (-624) et la baisse du prix du timbre départemental le résultat du compte de résultat de la FDC s'est sensiblement amélioré par rapport à celui du 30/06/2019 soit +276 449 €

Cette amélioration s'explique essentiellement :

- Par les nouvelles contributions et subventions obtenues de la FNC suite à la réforme du permis de chasser,
- Par une baisse sensible des frais de personnel du au départ à la retraite d'un responsable de service et par la mise en place du chômage partiel durant la période de confinement,
- Mais aussi par une diminution de nombreux postes de charges sous le double effet d'un travail de fonds mené par la FDC et son personnel et du confinement (frais de déplacement, carburant, entretien...).

Compte résultat dégâts

Le résultat du compte dégât au 30/06/2020 s'est quant à lui amélioré de 119 638 €.

Cette différence s'explique :

- Par la baisse importante du nombre des dossiers dégâts (- 267) et donc des indemnités (-33.53%).
- C'est le résultat du travail intensifié des chasseurs sur le terrain jusqu'à la fermeture en février 2020, suivi de la période de confinement.
- En effet, aussi paradoxalement que cela puisse être, le printemps 2020 a eu un effet bénéfique sur le poste dégât du fait de l'impossibilité des déplacements des agents de la FDC conjuguée à une bienveillance du monde agricole sur cette période.

AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice au 30.06.2020

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice au 30 Juin 2020 de la Fédération des Chasseurs s'élevant à 659 791.72 € de la manière suivante :

- Le bénéfice résultant de l'activité CHASSE, qui s'élève à 485.211,93 €, en report à nouveau pour 73 162.80 € et en autres réserves diverses pour 412 049.13 €.
- Le bénéfice du compte dégâts, s'élevant à 174.579,79 €, en report à nouveau

Ce qui porte ce report à nouveau débiteur à :

- 0 € pour la section chasse
 - 247.946,15 € pour la section dégâts
- Et les autres réserves diverses à 2 066 203.84 €.



L'Assemblée Générale a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2020 et l'affectation des résultats tels qu'ils ont été présentés et donne quitus aux administrateurs à la majorité des voix.
Le rapport de gestion et les conclusions du Commissaire aux Comptes sont approuvés à la majorité des voix

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT



Mesdames, Messieurs,
L'année 2020 a été marquée par l'apparition de la Covid, bouleversant nos vies et nos habitudes. Cette épidémie a profondément modifié notre quotidien et réduit à peau de chagrin ce lien social qui nous est si cher.
À cet instant, j'ai une pensée pour celles et ceux qui ont eu à affronter des situations douloureuses ou perdu des proches.
L'ouverture anticipée au 1er juin a pu se dérouler normalement malgré les nombreux recours de nos opposants. Fort du soutien de notre administration de tutelle que je remercie très sincèrement, et grâce à la mobilisation de chacun d'entre vous lors de la mise en consultation publique de notre arrêté départemental nous avons échappé au pire.

AU PLAN NATIONAL

Certains départements voisins n'ont malheureusement pas eu cette chance. Ils ont vu leurs dates d'ouvertures remises en question et n'ont pu ouvrir certaines espèces avant mi-juillet.

Il y a fort à craindre qu'à l'avenir **nos arrêtés soient systématiquement attaqués** et qu'il devienne de plus en plus compliqué de les modifier.

Le nouveau confinement du 30 octobre 2020 limitant l'activité cynégétique aux chasses dites de régulation dans le cadre de missions de service public et d'intérêt général a semé le trouble au sein de la chasse française, créant parfois des tensions entre chasseurs de gros gibier et de petit gibier.

Mais n'était-ce pas là le but recherché, par notre ministère de tutelle : **créer une division dans nos rangs pour mieux nous fragiliser ?**



Pour obtenir la possibilité de chasser, la Fédération Nationale a dû engager des négociations très dures avec le ministère afin de faire valoir nos intérêts alors que le décret du 30 octobre n'envisageait pas cette possibilité.

Seules les chasses de régulations au grand gibier ont pu être obtenues au motif qu'elles étaient justifiées eu égard aux dégâts occasionnés par ces espèces.

Dans le département, nous avons été un temps inexplicablement privés de la possibilité de chasser le dimanche. **Nous avons dû batailler pied à pied pour récupérer cette journée au combien symbolique.**

L'analyse que nous réalisons désormais chaque année des carnets de battues s'est avéré dans la discussion **être un outil incontournable**, il a été l'élément prépondérant qui a prouvé que si nous voulions accomplir notre mission de régulation, **nous devons impérativement conserver le dimanche qui est une des 2 journées où nous chassons et prélevons les plus.**

Malgré tous ces écueils, nous avons pu pratiquer notre passion en évitant de tomber dans le piège qui aurait consisté à opposer chasse de loisir à une chasse utile, de régulation, qui nous cantonnerait dans un rôle dont nous ne voulons pas. **Je remercie à cette occasion les équipes qui ont intégré les chasseurs de petit gibier** parfois peu enclin à ce mode de chasse et je remercie également **les nombreux chasseurs de petit gibier qui ont fait l'effort de rejoindre les battues organisées.**



La chasse est, et doit rester un loisir accessible à tous les pratiquants quelques soient leurs modes de chasse, nous devons envers et contre tout rester unis et solidaire.



• Grippe aviaire

Plus loin de nous, l'épisode de la **grippe aviaire** a été le théâtre de violents affrontements entre les chasseurs et l'administration, nombre de décisions contradictoires d'un département à l'autre ont semé là aussi le trouble et jeté le discrédit sur certaines fédérations en rien responsables de situations ubuesques.

La FNC travaille déjà avec le ministre de l'agriculture Julien Denormandie pour préparer la saison prochaine et éviter ces désagréments.



• Plomb

Malheureusement ces problématiques **dépassent largement le cadre national et ces batailles devront être portées sur le terrain européen où nous le savons tous, le combat sera autrement plus compliqué.**

L'Europe toujours, qui, nous le voyons bien, n'a pas d'autre préoccupation semble-t-il que la pratique cynégétique, a décidé après les chasses traditionnelles, **de s'attaquer au plomb** en votant l'interdiction de cette munition dans un rayon de 100 m autour des zones humides en oubliant de préciser de quoi il s'agit exactement. La FNC travaille sur la définition de ce zonage pour éviter que nous **nous fassions léser et qu'une simple mare au milieu d'un champ ne puisse être retenue pour définir ce périmètre.**

Le texte a été publié en janvier 2021 pour un début d'application en 2023.

On ne peut toutefois que regretter que cette assemblée si prompte à condamner la chasse ait été **aussi déficiente à organiser l'approvisionnement de l'Europe en vaccins contre la COVID 19 !**

Comprenez qui pourra !



• Ecocontribution

Malgré toutes ces difficultés, la réforme de la chasse française se poursuit, **15 millions d'euros ont été investis en 2020 par les chasseurs et l'État pour la sauvegarde de la biodiversité grâce à l'écocontribution.**

Ces aides nouvelles viennent s'ajouter aux projets déjà portés par les fédérations régionales fers de lance de cette nouvelle politique initiée par la Fédération Nationale.

220 projets en 2020 et déjà 120 projets en ce début d'année ont bénéficié du fond d'écocontribution.

La Fédération Nationale des Chasseurs (www.chasseurdefrance.com) a fait le choix fort, de placer l'environnement au cœur de son action.



Bien évidemment, la Fédération de l'Aveyron **est en première ligne sur ces projets** qui nous permettent, d'une part de contribuer à la restauration de milieux dégradés afin de favoriser le retour de la biodiversité, et d'autre part à participer à l'éducation des plus jeunes à cet univers rural dont ils s'éloignent un peu plus de jours en jours.



À cet effet, **le sentier ludo pédagogique de la Gachoune financé avec le concours de la Région Occitanie et du Conseil Départemental est un outil précieux et indispensable.**

La chasse est une richesse pour notre territoire rural, sans notre présence et nos actions de terrain, la biodiversité serait bien plus abîmée et le lien social ne serait pas ce qu'il est dans nos campagnes.

Nos cabanes de chasses si souvent prises pour cibles par les extrémistes antitout sont très souvent le seul lieu de rencontre et de convivialité de nos petits villages.

L'activité chasse occupe une place de plus en plus importante dans l'économie de nos territoires ruraux. Il ne faut surtout pas l'oublier. Il nous appartient à l'avenir de poursuivre notre action en ce sens, **la chasse est vecteur d'emploi** dans bien des territoires.

Certains de ceux qui passent leurs journées derrière leurs ordinateurs à nous attaquer feraient bien de prendre conscience de cette réalité.



• Autres utilisateurs de la nature

Il nous revient aussi de **tisser des liens** avec les autres utilisateurs de la nature, car demain tous les loisirs de plein air sont susceptibles d'être remis en question, **la FNC a d'ores et déjà noué de nouveaux partenariats** avec des fédérations sportives, après les marcheurs et les Vététistes, les fédérations de Golf, de voile, d'équitation et de pêche ont souhaité rejoindre cette nouvelle alliance des sports de loisirs et de nature, **forte désormais de 10 millions de pratiquants**.

Tous, à des degrés divers avons des intérêts communs, le confinement et le non-sens de nous priver de ces loisirs de plein air aura été un formidable accélérateur de cette prise de conscience collective.

Demain il est à parier que la FNC va nouer d'autres passerelles tant les remises en question de nos pratiques et de nos traditions par des minorités sont grotesques.

Le temps presse, il est temps que l'État prenne enfin conscience que la situation ne peut plus durer, après les élevages et les chasseurs, les pêcheurs, les forestiers, les cavaliers sont déjà les prochaines cibles de ces groupuscules extrémistes.

Dans les temps à venir, si rien ne change, la charpente de Notre Dame de Paris sera privée de bois de chêne au motif qu'il ne faut pas toucher aux arbres, la pratique équestre ne sera plus possible au nom du bien-être animal, d'aucuns vont déjà jusqu'à demander la condamnation de l'extraction du miel au prétexte que l'on prive les abeilles de leur pitance pour l'hiver !

• Actes malveillants

Malheureusement, il semble que notre ministre de l'écologie Barbara Pompili et sa secrétaire d'État Béangère Abba aient définitivement choisies leur camp et ce n'est pas l'avalanche de tweets qu'elles commettent toujours plus ravageurs les uns des autres qui devrait nous rassurer bien au contraire. Viscéralement anti-chasse, elles n'hésitent pas à brocarder notre loisir y compris en colportant de fausses informations circulant au sein des groupuscules extrémistes.

Ainsi, 2020 aura été marquée par la montée de la haine sur



les réseaux sociaux, la lâcheté n'a pas de visage et certains s'adonnent à longueur de journée à véhiculer des messages odieux contre la ruralité et la chasse en particulier.

La FNC s'est dotée depuis quelques temps d'une cellule destinée à combattre toutes les ignominies proférées sur le net et les médias, de nombreuses condamnations ont été déjà prononcées devant les tribunaux, mais cela ne suffit pas ! <https://www.chasseurdefrance.com/recherche/?q=malveillant>



Il convient désormais **que l'État prenne ses responsabilités**, nos démocraties n'ont rien à gagner à laisser s'institutionnaliser ces discours de haine via les réseaux sociaux, déjà, dans d'autres domaines, nous constatons malheureusement les ravages que cela peut donner, particulièrement auprès de jeunes adolescents qui paient un lourd tribut à **cette déferlante permanente d'insultes**.

Avant de conclure ce paragraphe consacré aux actualités Nationales, **un mot sur les négociations avec le ministère au sujet des dégâts agricoles**.

La FNC a poursuivi les discussions avec les principales organisations agricoles, des avancées significatives ont été enregistrées, reste désormais à convaincre, ensemble, l'État que la loi d'indemnisation telle que nous la connaissons aujourd'hui doit être renégociée, ce dossier devrait être très prochainement arbitré par le Président de la République lui-même.

• Formation sécurité

La nouvelle formation sécurité qui consiste en une remise à niveau de tous les chasseurs tous les dix ans va démarrer dès cette année. Loin d'être une contrainte, elle sera l'occasion pour chacun d'entre nous **de revenir sur l'essentiel et de prendre conscience de la responsabilité qui nous incombe dès lors que l'on porte une arme de chasse**.



Willy Schraen, lors de notre dernier congrès, malheureusement dématérialisé lui aussi, a conclu son propos **par un appel à tous les chasseurs et au monde rural** en nous rappelant que si la ruralité était en danger il nous appartenait **de prendre notre destinée en main en nous mobilisant** pour les futures échéances électorales, notamment les élections régionales des 20 et 27 juin 2021.

Les dernières élections municipales **doivent nous interpeller**, force est de constater que la désaffection des électeurs pour le scrutin mène à la catastrophe et conduit des minorités au pouvoir, c'est le cas des grandes métropoles gérées aujourd'hui par des équipes élues avec 15 ou 20 % des inscrits et pour la plupart ouvertement anti-chasse, **anti-pêche, anti viande, antitout**.

Soyez toutes et tous attentifs à ne pas reproduire cette erreur. Votre vote et celui de vos proches **est indispensable**. Je ne vous dit pas pour qui voter, simplement il faut éviter ceux qui affichent ouvertement leur **opposition à la chasse et à la ruralité !**

AU PLAN DÉPARTEMENTAL

Dans l'Aveyron, même si cette saison a été perturbée, notamment pour les raisons invoquées plus en amont nous avons poursuivi notre action tout au long des mois passés.

La plupart des projets que nous vous avons annoncés ont vu le jour :

- **Les rencontres avec les scolaires à la Gachoune**, malgré les confinements et les contraintes, ont pu avoir lieu et rencontrent un succès croissant.
- **Le sanglier courant** est enfin opérationnel et permettra à chacun d'entre nous de recevoir une formation complémentaire si besoin, de se perfectionner au tir et de régler son arme.
- **La filière venaison aveyronnaise**, une des toutes premières en France, est enfin sur les rails et devrait trouver très rapidement son rythme de croisière.
- **L'opération Perdreaux du causse comtal** est engagée depuis quelques mois.
- La reprise du dossier des **ACCA par la FDC** est actée



Centre formation La Gachoune



Sanglier courant



Filière venaison



Perdreaux causse Comtal

• Dégâts

Nous avons, avec votre concours, et je vous en suis reconnaissant, **pu contenir les populations de grands gibiers et baisser le montant de la facture de dégâts**.

C'était indispensable, certes, il reste quelques points noirs sur lesquels nous devons travailler ensemble, mais le travail a été fait et bien fait dans la plupart des secteurs. **Nous vous en remercions.**



• Un budget maîtrisé

Cet effort commun comme nous vous l'avons annoncé lors des réunions de secteurs ou lors de rencontres sur le terrain nous permet aujourd'hui de vous annoncer que nous pouvons nous permettre de baisser significativement le montant de la taxe à l'hectare pour la quasi-totalité des secteurs.

Parallèlement, nous poursuivons notre gestion rigoureuse de la fédération qui nous permet de retrouver un peu plus de souplesse et d'envisager l'avenir plus sereinement.

Nous devons impérativement passer par cette étape pour préparer les années et les échéances futures, l'érosion des permis, l'incertitude quant aux montants des aides que nous percevons des collectivités ou via l'écocontribution ou un éventuel retour des dégâts dans les années à venir doivent nous inciter en permanence à la plus grande prudence.

À cet égard, nous ne sommes pas une « entreprise » comme les autres, notre avenir est en permanence remis en question pour des problèmes que nous ne pouvons malheureusement pas maîtriser.

Dans un passé pas si lointain, n'oublions pas que nous avons consommé la quasi-totalité des réserves du compte dégâts en une paire d'années seulement, certaines Fédérations proches de nous qui n'ont pas su anticiper en font aujourd'hui le triste constat et pour certaines, elles sont en quasi-situation de cessation de paiement.

Nul besoin de vous dire que pour ceux-là et au vu des possibles résultats des élections à venir il y a fort à craindre que le secours apporté par les collectivités se réduise à peau de chagrin...

Cette rigueur nous a permis, de baisser le prix du timbre départemental il y a deux années, de maintenir les adhésions territoriales au même tarif depuis 2004 et cette année de vous proposer une baisse significative du montant du contrat de service.

Cette baisse du contrat de service est une incitation à ce que la majorité d'entre vous y souscrive, le nombre croissant de litiges, les recours que vous auriez à affronter doivent vous encourager à y souscrire. Disposer d'une assistance juridique par les temps qui courent nous paraît essentiel et indispensable pour chacun d'entre vous.

- Des moments d'échanges perturbés

Néanmoins, cette année laissera un goût amer, la convivialité et les rencontres font partie intégrante de la chasse, les règles de distanciations sociales ont gravement perturbé la saison, les cabanes de chasse ne sont pas faites pour être vides, les animations, quines, repas, etc. dont vous êtes les chefs d'orchestre n'ont pu avoir lieu et pèseront sur les budgets de vos sociétés de chasse.



Nos rencontres sur le terrain, les réunions d'unités de gestions, les réunions de secteurs, notre assemblée générale sont autant de moments de partage dont nous sommes privés. Profondément et viscéralement attaché à ces



moments d'échanges, j'espère que dans un tout proche avenir nous aurons l'occasion de nous retrouver sur le terrain pour échanger comme nous en avons l'habitude.

Je finirai en remerciant le conseil d'administration de la FDC et surtout le personnel fédéral.

Malgré les difficultés, l'équipe de la FDC a poursuivi sa tâche, passé le premier confinement, ils ont toutes et tous eu à cœur de vous retrouver et de vous offrir le meilleur service possible, nombre d'entre vous se montrent satisfaits de leur compétence et de leur proximité, les enquêtes réalisées auprès de vous en attestent.

Pour conclure, je ne peux passer sous silence les échéances à venir, la première et la plus importante concerne notre arrêté départemental, comme l'année dernière et comme les années à venir, vous devrez vous positionner très clairement si nous vous sollicitons pour ne pas laisser le champ libre à nos détracteurs.

Je ne peux que m'étonner et m'indigner aussi du peu d'attention qui a été porté au message de la FNC qui souhaitait disposer d'une « task Force » de 100 chasseurs par département pour répondre aux enquêtes toujours bien orientées qui sont régulièrement mises en ligne par les opposants à la chasse, seule une cinquantaine de chasseurs aveyronnais ont répondu favorablement, c'est insignifiant et trop peu au regard des 11 000 chasseurs que nous sommes. Pour s'inscrire www.chasseurdefrance.com/comprendre/task-force/



Je souhaite pour cette prochaine saison que la solidarité soit de mise entre nous tous. Nos querelles intestines bien souvent pour des motifs futiles ou stupides ne font pas le jeu de notre passion bien au contraire. L'époque actuelle n'est pas au conflit entre chasseurs, mais bien à l'unité, quoi qu'il en coûte !

Je termine là mon rapport moral.

L'Assemblée Générale a approuvé le rapport moral à la majorité des voix

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR



L'Assemblée Générale a adopté le nouveau Règlement Intérieur à la majorité des voix

L'article 8 du Règlement Intérieur concernant l'accès aux candidatures doit être modifié. En effet au lieu d'une durée de 6 ans, il doit être ramené à 3 ans comme c'était prévu auparavant.

Vous pourrez le télécharger sur le site de la Fédération rubrique «Documents à télécharger»

Il est proposé la modification suivante (comme dans le Règlement Intérieur précédent) :

Ne pourront faire acte de candidature pour représenter le Pays dans la liste que les personnes qui seront :

- Soit résidentes depuis **3 ans au moins** dans le Pays où elles postulent.
- Soit détentrices d'un droit de chasse dans le Pays **depuis 3 ans au moins**.
- Soit membre d'une Association (Loi 1901 ou ACCA) **depuis 3 ans** sans interruption au titre d'adhérent permanent. Une copie des cartes d'adhérent sera fournie lors de la candidature ou à défaut, une attestation sur l'honneur. (Ces documents seront certifiés par au moins 2 membres du bureau de l'Association à laquelle elle fera référence pour son appartenance).

Pour le candidat représentant les détenteurs de droit de chasse privés ou locataire, il devra fournir un extrait de la matrice cadastrale de sa propriété à jour à la date de dépôt de candidature ou un bail **de plus de 3 ans** et être attributaire d'un Plan de Chasse pour la Campagne en cours.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE 2021-2027

Nous bénéficions depuis le 12 février 2021 d'un tout nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Le schéma fixe, les mesures de sécurité et de gestion relatives à la chasse. Ces dispositions sont opposables aux chasseurs et aux sociétés et associations de chasse du département. Notre nouveau Schéma a été approuvé, après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS), par Mme La Préfète de l'Aveyron.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est adopté à la majorité des voix

Vous pourrez le télécharger sur le site de la Fédération rubrique «Documents à télécharger»



BUDGET PRÉVISIONNEL FDC 2021-2022

Comparatif permis national et départemental Aveyron 2021/2022

Validation nationale		Validation départementale Aveyron	
Cotisation Fédérale	95,00 €	Cotisation Fédérale	95,00 €
Droit de timbre FDC	4,00 €	Droit de timbre FDC	4,00 €
Droit de timbre OFB	5,00 €	Droit de timbre OFB	5,00 €
Redevance cynégétique	45,22 €	Redevance cynégétique	45,22 €
Timbre Nat Grand Gibier	--	--	--
Part FNC	51,50 €	--	--
Frais de dossier	5,00 €	--	--
TOTAL	205,72€	Total	149,22 €
			56,50 € de moins que le national
		Timbre sanglier	20,00 €
		Total avec sanglier	169,22 €
			36,50 € de moins que le national



PRIX DES ADHÉSIONS

Adhésion chasseur : 95 € + 2,50 € frais de routage ou de transformation de permis initial
Adhésion temporaire : 47,50 € pour 9 jours consécutifs - 24 € pour 3 jours
Cotisation sanglier : 20 € (10 € pour 9 jours consécutifs et 5 € pour 3 jours consécutifs)



Adhésion territoriale	
Identique depuis 2003	200 €
Adhésion «entente» à 100 € de base + 100 € par association composant l'entente	
Contrat service complémentaire (garderie, service juridique)	75 €
Supplément pour territoires n'accueillant ni jeunes chasseurs ni chasseurs extérieurs	100 €

Pour 2021-2022
Baisse prix du
contrat de services

30 €

Vente assurance renouvelée
 Lors de la validation, il est proposé la vente de l'assurance Responsabilité Civile de base TERRASSUR «Groupama» au prix de 22€.
 L'attestation sera imprimée sur le document de validation du permis.
 Pour ceux qui le souhaitent, une extension des garanties pourra se faire directement auprès de la Compagnie (chien, arme...)

L'Assemblée Générale a adopté les prix des adhésions à la majorité des voix

OFFRES PROMOTIONNELLES SAISON 2021-2022



Les offres sont reconduites dans les conditions suivantes :

Mesures Nationales

Nouveaux chasseurs

- ▶ Cotisation fédérale identique sur tout le territoire national (30 €)
- ▶ 50 % sur la redevance cynégétique départementale
- ▶ Part forfaitaire FNC à 1 €

Cette validation départementale aura une valeur Nationale

Mesures Départementales

Pour les chasseurs de moins de 20 ans ayant déjà validé pour la première fois en 2020-2021 le permis en Aveyron

- ▶ 47,50 € correspondant à 50 % de l'adhésion chasseur du département de l'Aveyron pour les validations départementales
- ▶ Pas de réduction pour la contribution sanglier, aucune réduction pour les validations nationales ni temporaires.



- ▶ Pour les Sociétés : accueil d'un nouveau permis gratuitement la 1ère année, jeune ou adulte, ou un jeune de moins de 20 ans la 2ème année.

Subvention de 50 € par nouveau permis.

- ▶ L'opération parrainage se poursuit. Le parrain doit avoir validé son permis pour le Département de l'Aveyron la saison précédente, le parrainé ne doit pas avoir validé son permis lors des 3 dernières saisons pour le Département de l'Aveyron.

Ils recevront tous les deux 47,50 € pour les validations départementales Aveyron (pas pour les validations nationales)

- ▶ Pour les anciens chasseurs : vous êtes ancien chasseur, vous avez arrêté de chasser au moins depuis plus de 3 ans dans l'Aveyron, et souhaitez reprendre votre validation : Réduction de 47,50 € si validation d'un permis départemental Aveyron (pas pour les validations nationales)

Recrutement de chasseurs : opération renouvelée (uniquement en Aveyron)

Sociétés de chasse, prospectez parmi les anciens chasseurs ceux qui sont susceptibles de revalider un permis après 3 ans d'arrêt et parrainez-les pour qu'ils bénéficient de 47,50 € pour une validation départementale pour le Département de l'Aveyron
 Vous recevrez 47,50 € par chasseur

L'Assemblée générale a adopté les offres promotionnelles à la majorité des voix

La Fédération des Chasseurs de l'Aveyron propose plusieurs «PROMO CHASSE»

Vous pouvez parrainer un «ancien chasseur» en le faisant revenir à la chasse ou bien, si vous êtes un jeune chasseur dans sa deuxième année de validation, vous pouvez bénéficier également d'une réduction de 50 % sur votre timbre fédéral.

N'hésitez pas en faire part à vos connaissances.

Plus on sera nombreux, plus on sera forts.

LES OFFRES

PROMO

DE LA FDC 12

RETOUR A LA CHASSE

Parrainez un ancien chasseur qui n'a pas validé son permis depuis 3 ans

et bénéficiez de

- 50 %

sur votre

TIMBRE CHASSE

POUR VOUS

ET

POUR L'ANCIEN CHASSEUR QUE VOUS PARRAINEZ

05.65.73.57.20

fd12@chasseursdefrance.com

LES OFFRES

PROMO

DE LA FDC 12

Vous avez moins de 20 ans ?

Vous êtes un

JEUNE CHASSEUR

bénéficiez de

- 50 %

SUR VOTRE

TIMBRE CHASSE

Pour votre 2^{ème} année de validation

05.65.73.57.20

fd12@chasseursdefrance.com

LES OFFRES

PROMO

DE LA FDC 12

Vous n'avez pas validé votre permis depuis 3 ans ?

Faites votre

RETOUR A LA CHASSE

et

bénéficiez de

- 50 %

sur votre

TIMBRE CHASSE

05.65.73.57.20

fd12@chasseursdefrance.com

Prix bracelets

	Prix
CEF	80 €
CEI 20 € + complément (*)	
JCB	40 €
CEM 1	80 €
CEM 2	120 €
CHI Tir d'été	17 €
CHI	17 €
MOF	30 €
MOJ	20 €
MOM	50 €
MOB	25 €

Nouvelle classe mouflon de 1 à 4 ans



* CEI : 20 € + complément en fonction de la classe d'âge prélevée au retour de la carte de prélèvement. Si pas prélevé, retourner la carte de prélèvement

Budget prévisionnel 2021-2022 Secteur général	
Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	273.330 €
Dossiers environnementaux	117.000 €
Impôts et taxes	37.690 €
Charges de personnel	638.160 €
Autres charges de gestion courante	940 €
Charges financières	11.620 €
Dotations aux amortissements et provisions	121.360 €
Subventions versées	87.550 €
Contribution financière Eco Contribution	50.750 €
TOTAL DES CHARGES	1.338.400 €
Production vendue	23.040 €
Dossiers environnementaux	117.000 €
Subventions d'exploitation	32.000 €
Autres produits de gestion courante	4.000 €
Produits financiers	9.680 €
Produits exceptionnels	5.850 €
Reprises sur amortissements et provisions	7.000 €
Produits nets sur adhésions	1.144.850 €
Gain partage + compensation bi-départementaux	115.880 €
Eco Contributions	40.000 €
Subvention contribution financière	50.750 €
TOTAL DES PRODUITS	1.550.050 €
RÉSULTAT	+ 211.650 €

Budget prévisionnel 2021-2022 Secteur dégâts	
Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	99.850 €
Indemnisations dégâts	170.000 €
Impôts et taxes	10.840 €
Charges de personnel	106.460 €
Autres charges de gestion courante	580 €
Dotations aux amortissements et provisions	7.780 €
Subventions versées	24.300 €
TOTAL DES CHARGES	419.810 €
Ventes plan de chasse et matériel	259.820 €
Timbres sangliers	93.400 €
Cotisations proportionnelles aux dégâts	26.820 €
Taxes à l'hectare par UG	40.260 €
Produits financiers	2.420 €
Gain partage	14.600 €
TOTAL DES PRODUITS	437.320 €
RÉSULTAT	+ 17.510 €

Taxe à l'hectare par UG pour 2021-2022

Compte tenu des bons résultats enregistrés, le Conseil d'Administration de la Fédération vous propose d'abaisser le montant couvert par la taxe à l'ha. Il était de 65 000 € l'année précédente, il sera de 30 000 € pour la saison 2021/2022. De même le Conseil d'Administration de la Fédération propose de diviser par deux le montant de la cotisation de solidarité «dégâts». La cotisation de solidarité était de 100 €, elle sera désormais d'un montant de 50 €.

Répartition
de ~~65 000 €~~ → **30 000 €**

Minimum
~~100€~~ → **50 €**

L'Assemblée Générale a approuvé le budget prévisionnel à la majorité des voix

Cotisation proportionnelle aux dégâts



Société avec dégâts
Cotisation 20 %



DATES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURES Conditions de chasse

Ouverture générale : Dimanche 12 Septembre 2021 à 7 h 00
Clôture générale : 28 février 2022



PETIT GIBIER

LAPIN	12 septembre 2021 au 31 janvier 2022
LIÈVRE	26 septembre 2021 au 5 décembre 2021
PERDRIX ROUGE PERDRIX GRISE	12 septembre 2021 au 2 janvier 2022
FAISAN	12 septembre 2021 au 31 janvier 2022
GIBIER D'EAU	12 septembre 2021 au 31 janvier 2022
GRIVES	12 septembre 2021 au 31 janvier 2022 <i>Pour février, voir conditions Arrêté ministériel</i>
COLOMBIDÉS	12 septembre 2021 au 31 janvier 2022 <i>Pour février, voir conditions Arrêté ministériel</i>
BECS DROITS	12 septembre 2021 au 28 février 2022 <i>Les mardis, jeudis et vendredi Uniquement à poste fixe</i>
BÉCASSE	12 septembre 2021 au 20 février 2022 PMA : 2/jour - 30/an Carte prélèvement à renseigner sur place et marquage obligatoire par languette adhésive ou saisie sur application Chassadapt

Pour la bécasse le retour de la carte de prélèvement est obligatoire



TEMPO CHASSE - COCAGNE

Tempo Chasse
Venez chasser en Occitanie

TEMPO CHASSE se propose de faciliter l'accès de tout chasseur à ces territoires et à ces pratiques cynégétiques, en référençant des offres de chasse disponibles dans notre région. Avec **TEMPO CHASSE** nous recherchons le maintien d'une chasse locale populaire et ouverte à tous, fondé sur l'engagement du monde associatif et de la collaboration des acteurs du tourisme. Le développement durable de notre loisir, passe par la gestion de la ressource et de la pratique cynégétiques ainsi que de l'aménagement de nos territoires.

COCAGNE

COCAGNE veut recréer du lien entre les territoires. Ils mettent à disposition de tous les passionnés un service qui invite à la découverte et au partage. Sur la plateforme Cocagne, possibilité de vente de chasse.

Pour s'inscrire : www.cocagne.fr

N'hésitez pas à consulter les offres



Sur le site de la FDC12, on peut proposer des places dans les Sociétés



**TURDIDÉ
CHASSE AUX
TENDELLES**

1^{er} novembre 2021 au 31 janvier 2022
(cf arrêté ministériel du 07 novembre 2005).
Date limite de retour des carnets de prélèvement à la Fédération des chasseurs : 15 mars 2022



RENARD

► Du 1^{er} juin 2021 au 11 septembre 2021

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les conditions spécifiques figurant au même tableau pour le chevreuil et pour le sanglier. En application de l'article R.424-8 du code de l'environnement

► 12 septembre 2021 au 28 février 2022

Au cours de cette période, le renard pourra :

- 1-soit être chassé individuellement à l'occasion de la chasse du petit gibier,
- 2-soit être tiré dans le cadre de l'exécution du plan de chasse du grand gibier ou de la chasse du sanglier et dans les mêmes conditions,
- 3-soit être chassé par tir à l'approche et à l'affût ou en battues spécifiques au renard qui seront consignées sur le carnet de battues



GRAND GIBIER	Ouverture à l'approche	Ouverture en battue	Clôture
GRANDS CERVIDÉ CERFS ÉLAPHES CERFS SIKA Tir à balles obligatoire en tout temps	du 1/10/2021 au matin (tir individuel, approche affût uniquement)	Dimanche 17/10/2021 en battue	28/02/2022 au soir
CHEVREUILS	Tir des brocards à partir du 01/06/2021 au 11/09/2021 Tir à balles obligatoire Du 1 ^{er} juin à l'ouverture générale de la chasse, tir individuel à l'approche et à l'affût Pour le brocard, uniquement pour les bénéficiaires d'autorisations préfectorales individuelles	du 12/09/2021 au matin Tir individuel, à l'approche, à l'affût obligatoirement à balles, ou en battues. -Possibilité de tir à plomb en battue (plomb N° 1 ou 2 série de Paris)	28/02/2022 au soir
	du 01/06/2022 au 30/06/2022 (tir individuel, approche affût uniquement - tir à balle obligatoire)		
DAIMS	Tir à partir du 01/06/2021 au 11/09/2021 Tir à balles obligatoire Du 1 ^{er} juin à l'ouverture générale de la chasse, tir individuel à l'approche et à l'affût Uniquement pour les bénéficiaires d'autorisations préfectorales individuelles	du 12/09/2021 au matin Tir individuel, à l'approche, à l'affût obligatoirement à balles, ou en battues.	28/02/2022 au soir
	du 01/06/2022 au 30/06/2022 (tir individuel, approche affût uniquement - tir à balle obligatoire)		
MOUFLONS	du 01/09/2021 au 11/09/2021 Tir à balles obligatoire en tout temps Tir individuel à l'approche et à l'affût	du 12/09/2021 au 31/01/2022 Tir individuel, à l'approche, à l'affût ou en battues	31/01/2022 au soir

SANGLIER

► 1^{er} juin 2021 – 11 septembre 2021

Chasse individuelle à l'approche ou à l'affût pour les bénéficiaires d'autorisations préfectorales individuelles. Démarches dématérialisées auprès de la DDT. Voir notice «**démarches simplifiées**» sur le site internet de la Fédération, rubrique «**documents à télécharger**»



► 15 août 2021 – 11 septembre 2021

Chasse autorisée en battues aux conditions préalables suivantes :

Accord écrit et signé du représentant des chasseurs et des agriculteurs désignés au sein de chaque unité de gestion. Cette décision sera reportée sur un feuillet spécifique inséré dans le carnet de battues détenu par le détenteur de droits de chasse.



► 12 septembre 2021 – 02 janvier 2022

Tous modes de chasse confondus dans le respect des prescriptions du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

► 03 janvier 2022 au 28 février 2022

Chasse autorisée exclusivement en battues aux conditions préalables suivantes :

Accord écrit et signé du représentant des chasseurs et des agriculteurs désignés au sein de chaque unité de gestion. Cette décision sera reportée sur un feuillet spécifique inséré dans le carnet de battues détenu par le détenteur de droits de chasse.

Tirs de rencontres possible si autorisation du détenteur de droit de chasse - voir SDGC3 - 2021-2027



Retour du carnet de battue obligatoire pour l'obtention de celui de la saison 2021-2022

LIMITATION DES JOURS DE CHASSE :

La chasse est suspendue 3 jours par semaine : mardi, jeudi et vendredi sauf :

- Jours fériés
- Plan de chasse grand gibier et tir du renard à cette occasion
- Gibier d'eau, turridés et becs droit à l'affût matérialisé

Les conditions de chasse pour la petite vénerie et la vénerie sous terre sont soumises à Arrêté Ministériel.

Superficie minimale d'un seul tenant à 200 Ha maintenue pour l'obtention d'un carnet de battue pour la chasse au sanglier

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

ADHÉRENTS TERRITORIAUX : 509

PAYS	Adhérents
Secteur Grands Causses	176
Secteur Ségala Palanges Lévézou	144
Secteur bas Quercy	112
Secteur Aubrac Vallée du Lot	70

ASSOCIATIONS COMMUNALES DE
CHASSE AGRÉÉES (ACCCA)
62 ACCA pour 2019-2020

Il a été validé **10 400 permis en 2020/2021** dont
4 818 nationaux, contre 10 669 en 2019/2020 dont
4 796 nationaux
soit une baisse de 2,52 %

Années	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020-2021
Timbres	12 464	12 230	12 075	11 841	11 628	11 375	10.669	10 400



COTISATIONS SANGLIER :
4 889 en 2020/2021
contre 5 106 en 2019/2020
soit une baisse de 4,25 %

SANGLIERS TUÉS : saison 2020/2021 : Non connu au 1^{er} juin

Années	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Sangliers tués	7 604	7 950	9 602	10 957	13 368	13 931	12 511	Non connu au 1 ^{er} juin 2021

DÉGÂTS DE GRAND GIBIER du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

► Indemnisation dégâts provision comprise (constatées au bilan) **140 220 €** contre 210 948 € en 2018/2019
soit - 33,53%



ETAT DES ESPÈCES ESOD (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts)

ESPÈCES	RENARD	MARTRE	FOUINE	RAGONDIN	RAT MUSQUE	CORNEILLE	PIE
LOUVETIERS	447	32	8	210	-	174	106
VENERIE SOUS TERRE	404	-	-	-	-	-	-
PIÉGEURS GARDES	2498	420	229	1242	7	449	2001
TOTAL 2020-2021	3349	452	237	1452	7	623	2107
TOTAL 2019-2020	4079	631	286	1830	10	993	2648

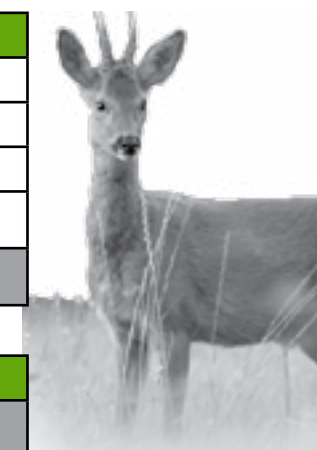
PLAN DE CHASSE LIÈVRE

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Superficies	296.978	302.749	307.646	308928	303888
Nbre lièvres attribués	6 934	6 596	6 230	6 009	5941
Nbre lièvres affectés	5 740	5 352	4 717	4 547	4996
Lièvres prélevés	2 587	2 052	1 583	1 573	1216
% (affectés et prélevés)	35,75 %	29,58 %	32,63 %	34,59 %	24,34 %



PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

CERFS ET BICHES	Attribués	Réalisés	Pourcentages
Cerfs adultes CEM1	145	125	86,20 %
Biches adultes	277	243	87,72 %
Jeunes	178	161	90,44 %
Cerfs indéterminés	569	268	47,10 %
TOTAL	1169	797	68,17 %



CHEVREUILS	Attribués	Réalisés	Pourcentages
TOTAL	9317	8541	91,67 %

MOUFLONS	Attribués	Réalisés	Pourcentages
Mouflons femelles	23	13	56,52 %
Mouflons mâles	23	9	39,13 %
Mouflons jeunes	19	12	63,15 %
Mouflons indéterminés	44	2	4,54 %
TOTAL	109	36	32,11 %



CHASSEURS RESPONSABLES

Pour se protéger et protéger les autres
Ayons les bons gestes



1 COMMUNICATION



Pour communiquer avec vos collègues, privilégiez l'utilisation des mails ou des outils et évitez l'usage de réunions.



Privilégiez les réunions de chasse individuelles (parc, club, association, etc.) et évitez les rassemblements.

2 CHASSES COLLECTIVES



En matière de vent : éviter des groupes de 10 personnes pour assurer les manœuvres.

- Privilégier un bon vent et éviter les courants d'air.
- Respecter une distance de 1 m entre chaque personne.
- Pour faciliter la gestion, éviter des groupes de 10 personnes maximum et désigner un chef de file qui communiquera le groupe et passera les lignes.
- Pour signer le registre de chasse, le chasseur doit « Chasser son style ».

3 A LA CHASSE

N'échangez pas votre matériel (pas de prêt de cartouches, de boîtes...). Désinfectez avant et après usage.



Les déplacements se font à une seule personne par véhicule. En cas de transport collectif, port du masque obligatoire.

Le transport de l'animal est réalisé par une seule personne.

Privilégiez l'éviscération sur place. L'opération sera réalisée par une seule personne en utilisant des gants propres et en portant un masque.

Pas de prêt de matériel. Malgré tout, si l'animal est trop imposant pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être tous équipés de gants et de masque.



4 APRES LA CHASSE

Tout le matériel doit être désinfecté. À la suite de la chasse, manipuler les animaux et les carcasses avec des gants et des masques.

Pour transporter l'animal, si plusieurs personnes participent à l'opération, elles doivent porter des masques et gants.

Privilégier la signalisation pour le déplacement de la carcasse : une personne, une carcasse.

N'échangez pas votre matériel et gants. Le désinfecter après usage. Prenez à distance les gants et la carcasse.

6 A LA CABANE DE CHASSE



Ne se faire les soins. Mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

Le lavage des mains doit se faire avant et après la préparation des carcasses. Éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez, la bouche.

Pour la gestion des carcasses, respecter la « règle » de 4 personnes pour une carcasse. Éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez, la bouche.

5 TRANSPORT DE LA VENAISON

Pour le transport de la venaison, seuls des sacs à usage unique ou des sacs personnels sont utilisés. Une seule personne peut transporter la carcasse, gants et masque obligatoires.



Fédération des Chasseurs de l'Aveyron
Bouren - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex
Tel : 05.65.73.57.20 - fdc12@chasseurdefrance.com
http://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/
Suivez nous sur

7 FIN DE LA JOURNÉE DE CHASSE

Les gants et les masques doivent être jetés dans une poubelle après usage et ne pas être réutilisés. Prenez à distance les gants et la carcasse. Le lavage des mains doit se faire avant et après la préparation des carcasses. Éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez, la bouche.



Attention ! Attention ! Ne pensez pas que la congélation soit susceptible d'inactiver systématiquement le virus. Les premières études montrent que la réfrigération et la congélation ne constituent pas un traitement d'inactivation pour ce virus. Il faut qu'il soit exposé à une température d'au moins 60° pendant 4 min pour être inactivé.

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex | 05.65.73.57.20 | E. mail : fdc12@chasseurdefrance.com

Site : https://www.chasse-nature-occitanie.fr/aveyron/

Directeur de Publication : Jean-Pierre AUTHIER - Publication numérique

Conception graphique : Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant